

L'Herbergement

BULLETIN MUNICIPAL N°66 Juillet 2020

**ANNE BOISTEAU-PAYEN
EST ÉLUE MAIRE DE
L'HERBERGEMENT
P.2**



**MERCI AUX
COUTURIÈRES
BÉNÉVOLES
P.10**



**LA SALLE DE
SPORTS EN
TRAVAUX
P.11**

SOMMAIRE

- 1 **Edito du maire**
- 2 **Nouveau Conseil Municipal**
- 3 **Personnel Communal**
- 4 **Conseil Municipal**
- 8 **Budgets Communaux**
- 10 **Infos Mairie**
- 13 **Vie associative et Agenda**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Le lundi :

14h30 / 17h30

Du mardi au vendredi :

9h / 12h15 et 14h30 / 17h30

Le samedi :

9h / 12h

www.lherbergement.fr

DISTRIBUTION ANNUELLE DES SACS JAUNES *

**Samedis 3 et 10 octobre 2020,
de 10h à 12h**

à l'Atelier Municipal,
rue du Cerisier (derrière le cimetière)

* : il n'y aura pas de distribution en cours d'année.

BULLETIN MUNICIPAL DE L'HERBERGEMENT :

Mairie de l'Herbergement

21 place de l'Église - 85260 L'HERBERGEMENT

Tél. 02 51 42 81 74 - E-mail : mairie@lherbergement.fr

Site : www.lherbergement.fr

Directrice de publication : Anne BOISTEAU-PAYEN / Rédacteur en chef : Jean-Michel SOULARD

Création et mise en page : Ludivine YOU - Graphiste

Impression : GO !!! IMPRESSION - St Georges de Montaigu - MONTAIGU VENDEE

Magazine distribué gratuitement - Tirage : 1570 exemplaires.

Imprimé à partir d'encre végétale, sur papier PEFC.

Crédit photos : Mairie de l'Herbergement, Terres de Montaigu, Julien GAZEAU, Laurent BOLTEAU.



Edito



MERCI d'avoir largement accordé votre confiance à la liste que je vous proposais le 15 mars dernier. Avec un renouvellement aux 2/3, nous assurerons à la fois la continuité et le renouveau. L'équilibre voulu dans la constitution de la liste assurera la représentativité de toutes et tous.

Un début de mandat marqué par une crise sanitaire hors norme...

De nombreux projets nous ont animés pendant la période pré-électorale afin de bâtir un programme pour les 6 années à venir. Mais la crise sanitaire a bouleversé nos modes de fonctionnement et nos projets. Installé depuis seulement le 28 mai dernier, le nouveau conseil municipal s'est mis entièrement au travail. Ce premier bulletin communal en est la preuve, tout comme la gestion de la réouverture des écoles à tous les enfants. Chacun, avec ses compétences propres, tente de répondre au mieux à vos besoins, à vos attentes, de manière collective mais dans le respect des individualités. Soyez assurés de notre entier engagement pour la commune.

Des projets en cours, et d'autres à venir...

Tous les chantiers entamés par l'équipe municipale précédente, comme l'entière rénovation de la salle de sports, la fin de l'aménagement du lotissement de la Pichetière, les travaux d'assainissement... seront bien sûr poursuivis et accentués si besoin. De nouveaux projets verront également le jour afin de toujours Bien Vivre Ensemble à l'Herbergement.

La crise sanitaire actuelle s'accompagne malheureusement d'une crise économique et sans doute sociale. Pour limiter au maximum ces impacts, **notre territoire est présent pour une vraie relance.**

Grâce à des fonds de concours débloqués par notre communauté de communes Terres de Montaigu, nous allons pouvoir soutenir cette relance en impulsant très rapidement des projets ou en accélérant certains restés en attente. De même, nous devons être en mesure de faire face aux impacts sociaux de cette crise en soutenant toute forme d'entraide et de solidarité.

Mais la relance devra aussi être environnementale.

Cette crise nous a montré combien il est important de prendre soin de notre environnement en favorisant toutes sortes de mobilités vertes, en privilégiant les achats de proximité, les produits locaux... La transition énergétique sera donc au cœur de notre mandat, tout comme une réflexion profonde sur nos modes de déplacements au sein même de notre commune.

Le Bien Vivre Ensemble Durablement

c'est enfin permettre à chacun d'évoluer dans un cadre de vie sain, agréable, sécurisé grâce aux valeurs d'entraide, de solidarité et de bienveillance à travers le bon sens et le respect.

Enfin, un nouveau mandat c'est l'occasion d'innover, alors nous lancerons, dès la rentrée, une grande consultation citoyenne pour mieux vous connaître et ainsi mieux vous rendre service à travers nos projets.

Un merci particulier à Marc Préault.

Merci pour ses 12 années consacrées à la commune, merci pour cette bienveillance, cet accompagnement et ce soutien qui ont permis une transition et une installation en douceur. Enfin merci d'avoir géré ces 2 mois et demi de crise sanitaire en lien avec l'ensemble des services.

La Maire, Anne BOISTEAU-PAYEN.

Résultat des élections municipales du 15 mars 2020

2 220 électeurs / 914 votants (soit 41,17% de participation) / 26 bulletins blancs / 73 bulletins nuls / 815 suffrages exprimés.
La liste menée par Anne BOISTEAU-PAYEN a obtenu 100% des voix (815).

Le Conseil Municipal est officiellement entré en fonction le 28 mai dernier.

1	Maire	Anne BOISTEAU-PAYEN	46 ans	Sans Profession
2	1^{er} adjoint	Bernard DENIS	67 ans	Retraité secteur privé
3	2^{ème} adjointe	Anne-Marie JOUSSEAUME	57 ans	Fonctionnaire responsable métrologie
4	3^{ème} adjoint	Bernard LOUINEAU	63 ans	Retraité secteur privé
5	4^{ème} adjointe	Claudine GUÉNEAU	63 ans	Retraîtée de l'enseignement
6	5^{ème} adjoint	Frédéric DA CRUZ	38 ans	Employé de banque
7	6^{ème} adjointe	Élodie TALHOUARN-ARNAUD	35 ans	Responsable administratif et financier
8	Conseiller Municipal	Serge FOURNIER	60 ans	Retraité agricole
9	Conseiller Municipal	Xavier DE FRESLON	57 ans	Cadre commercial
10	Conseiller Municipal	Marielle FILLON	56 ans	Fonctionnaire documentaliste
11	Conseiller Municipal	Chrystelle ROUSSEAU	53 ans	Assistante maternelle
12	Conseiller Municipal	Gaëtan BLAIN	52 ans	Responsable informatique
13	Conseiller Municipal avec délégation	Jean-Michel SOULARD	52 ans	Conseiller Banque-Assurance
14	Conseiller Municipal	Olivier GUYON	47 ans	Directeur des ressources humaines
15	Conseiller Municipal	Valérie BERNARD	47 ans	Directrice qualité
16	Conseiller Municipal	Thierry JOLLET	46 ans	Agriculteur
17	Conseiller Municipal	Laurent GESNEL	42 ans	Responsable exploitation maintenance
18	Conseiller Municipal	Hélène LABAT	40 ans	Assistante de direction
19	Conseiller Municipal	Stéphanie HONORÉ	37 ans	Assistante Achats
20	Conseiller Municipal	Fanny DELHOMMEAU	36 ans	Responsable administratif et financier
21	Conseiller Municipal	Nicolas DENIS	36 ans	Manipulateur d'électrologie médicale
22	Conseiller Municipal	Élise VRIGNAUD	34 ans	Technico-commercial
23	Conseiller Municipal	Anaïs PERENNEC	34 ans	Infirmière



Commissions Municipales

Les élus sont répartis dans 7 commissions municipales :



Commission Bâtiments Communaux
 sous la responsabilité de Bernard DENIS.



Commission Petite Enfance, Enfance, Affaires Scolaires et Jeunesse
 sous la responsabilité d'Anne-Marie JOUSSEAUME.



Commission Urbanisme, Voirie, Réseaux et Assainissement
 sous la responsabilité de Bernard LOUINEAU.



Commission Santé, Affaires Sociales et Insertion
 sous la responsabilité de Claudine GUÉNEAU.



Commission Vie Associative, Animation, Affaires Culturelles et Affaires Sportives
 sous la responsabilité de Frédéric DA CRUZ



Commission Environnement et Cadre de Vie, Mobilités et Energies Renouvelables
 sous la responsabilité d'Élodie TALHOUARN-ARNAUD.



Commission Communication
 sous la responsabilité de Jean-Michel SOULARD.

Arrivée d'Elodie PARENT

Depuis le 16 mars 2020, **Elodie PARENT a rejoint le service administratif de la mairie** de L'Herbergement afin de remplacer Patricia LEROY.

Elodie assure l'**accueil physique et téléphonique** et est à votre écoute pour toutes vos démarches concernant l'état civil et le cimetière, l'accueil des nouveaux habitants, les élections, les locations des salles communales et les affaires sociales.

Vous pouvez la contacter aux horaires d'ouverture de la Mairie au 02.51.42.81.74 ou par mail : population@lherbergement.fr



Le service administratif
 Au premier plan : Elodie PARENT et Isabelle GABORIEAU
 A l'arrière plan : Florian PARAGE, Aude ROY et Séverine MALLARD

Extraits des comptes-rendus DE CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 19 décembre 2019

VOIRIE – RÉSEAUX

Extension du réseau électrique à la Riblauderie

Afin de permettre le fonctionnement de la ministration d'assainissement, la desserte en électricité est indispensable. Une extension du réseau électrique est donc nécessaire pour environ 90 mètres linéaires. Le Conseil Municipal accepte la proposition du SYDEV pour la réalisation d'une extension du réseau électrique au village de la Riblauderie pour la somme de 5 300 € TTC.

URBANISME ET LOTISSEMENTS

Lotissement privé Espace AUGUÉ

Ce lotissement, situé entre la rue Jean Yole et la Place du Marché, comprend 7 lots avec une desserte en impasse donnant accès à la rue Jean Yole. Les travaux de viabilisation de ce lotissement étant désormais terminés et tous les lots vendus, le Conseil Municipal accepte la rétrocession de ces équipements communs à titre gratuit au profit de la Commune.

Les comptes-rendus de Conseil Municipal sont également disponibles sur le site internet de la Commune : www.lherbergement.fr ou sur demande en Mairie.



BÂTIMENTS COMMUNAUX

Choix des entreprises pour la réhabilitation de la Salle de Sports :

Les entreprises ont été consultées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, sur www.marches-securises.fr, ainsi que dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée.

130 entreprises ont retiré le dossier de consultation des entreprises et 38 ont présenté une offre.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres et le classement des offres en fonction des critères « Technique » (60 % de la note) et « Prix » (40 % de la note).

Le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises selon le tableau ci-après :

LOT	ENTREPRISE	PRIX en € HT
Lot 01 Démolition - Désamiantage	DLD ENVIRONNEMENT	66 738.00
Lot 02 Terrassement – Gros œuvre	MORISSET	359 975.14
Lot 03 Charpente bois	<i>Infructueux</i>	
Lot 04 Couverture et Bardage métallique	TEOPOLITUB	291 144.50
Lot 05 Couverture étanchéité	BERGERET	160 000.00
Lot 06 Menuiseries extér. alu. - métallerie	SERRURERIE LUCONNAISE	106 000.00
Lot 07 Menuiseries intérieurs bois	GODARD	156 132.50
• Option retenue rangement et aménagement de placards	GODARD	6 920.00
• Option retenue plafond bois en sous face des auvents	GODARD	11 716.05
Lot 08 Cloisons sèches plâtrerie	<i>Infructueux</i>	
Lot 09 Plafonds suspendus - Isolation	HERVOUET	7 409.20
• Option retenue llots flottants acoustiques	HERVOUET	1 122.96
Lot 10 Revêtements sols carrelage Faïence	AUGEREAU	50 000.00
Lot 11 Sol sportif	SPORTINGSOLS	152 981.20
Lot 12 Peinture	SPIDE CHAUVEAU	41 712.38
Lot 13 Nettoyage de parachèvement	SAMSIK	4 902.04
Lot 15 Chauffage ventilation et plomberie sanitaire	FAUCHET	249 875.41

MARCHÉS PUBLICS

Dématérialisation des dossiers de marchés publics

Le Conseil Municipal accepte de conventionner avec la Préfecture de la Vendée en vue de la dématérialisation de tout acte réglementaire, budgétaire et de commande publique (hors documents d'urbanisme et actes d'urbanisme).

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs afin de tenir compte de la mutation d'un agent du service administratif vers une autre collectivité et du recrutement d'un nouvel agent pour le remplacer.

ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

Les écoles publiques de L'Herbergement, Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine se regroupent afin d'organiser le transport vers différentes manifestations sportives ou culturelles. Dans ce cadre, le Département de la Vendée prend en charge 80% des frais de déplacements liés à ces activités sous forme de subvention, dans la limite de 5 allers / retours par année scolaire.

Pour ce faire, il est nécessaire de désigner une Commune gestionnaire qui est alors l'interlocuteur du Département pour la demande et l'attribution des subventions. Cette Commune répartit ensuite le reste à charge, soit 20% des dépenses, entre les trois communes et procède à la refacturation.

Depuis sa mise en place en 2008, les trois communes se sont successivement partagé la gestion de ce regroupement. La Commune de Saint Philbert de Bouaine propose d'assurer, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, la gestion de ce regroupement pédagogique pour une période de trois ans. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et la refacturation par la Commune de Saint Philbert de Bouaine, au prorata du nombre d'enfants par école, des frais restant à charge dans la limite de cinq trajets (aller-retours) par année scolaire.

Conseil Municipal du 23 janvier 2020

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Choix des entreprises pour la réhabilitation de la Salle de Sports :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que 3 lots ont été relancés (cf CM du 19/12/2019). Suite à l'ouverture des plis, il est proposé de retenir les entreprises pour les lots 08 et 14, et de lancer une phase négociation pour le lot 03. Le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises selon le tableau ci-après.

LOT	ENTREPRISE	PRIX en € HT
Lot 03 Charpente bois	<i>A négocié</i>	
Lot 08 Cloisons sèches plâtrerie	AUCHER	84 490.50
Lot 14 Électricité	FAUCHET	181 440.42

FINANCES

Solidarité financière entre les 10 Communes du territoire de Terres de Montaigu

Un diagnostic financier et fiscal du territoire de Terres de Montaigu, comprenant les 10 communes et la Communauté de Communes, a été réalisé en 2018. Il a permis d'identifier les forces et les faiblesses du territoire sur le plan financier. Parmi celles-ci figure la dispersion importante des ressources entre les Communes, résultant principalement de la stratégie de développement économique du territoire.

Dès lors, afin d'assurer une meilleure répartition des ressources et des charges entre les communes, la Communauté de Communes a engagé une réflexion portant sur les outils disponibles de solidarité.

Après concertation, il est proposé aux Communes de mettre en œuvre un partage du produit économique de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un mécanisme de solidarité financière basé sur la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Modification des statuts de la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes, afin de tenir compte :

- de la création de la Commune nouvelle de Montaigu-Vendée depuis le 01/01/2019 ;
- de l'intégration de la compétence EAU dans la liste des compétences obligatoires au 01/01/2020 étant précisé que celle-ci avait déjà été transférée depuis le 01/01/2018 et apparaissait dans les compétences optionnelles ;
- des mentions devant être supprimées ;
- du transfert de la compétence de gestion d'une fourrière automobile,
- de la nécessité de préciser l'exercice de la compétence Animation Jeunesse.

Convention de mise à disposition des locaux destinés à la Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a étendu sa compétence à l'étude, la création, et la gestion des services d'animation auprès des jeunes de 11 à 17 ans. Il propose de conventionner avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition des locaux nécessaires à l'exercice de cette compétence, à titre gratuit et pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2020. La convention précise l'ensemble des responsabilités de la commune qui ont trait à la gestion de l'immobilier, et l'ensemble des responsabilités de la communauté de communes qui se rapportent à la délivrance du service d'animation. Le Conseil Municipal approuve cette convention.

Conseil Municipal du 13 février 2020

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Réhabilitation de la Salle de Sports :

Suite à la relance du lot 3 Charpente, en raison de son infructuosité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre actualisée de la Société LCA Les Charpentiers de l'Atlantique à 202 544.55 € HT.

Maitrise d'œuvre de la Salle de Sports :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 12 Septembre 2019 par laquelle il a validé le montant des honoraires de la Maîtrise d'œuvre à 205 988.25 € HT. Dans le cadre du suivi de chantier, les membres de la Commission Bâtiments communaux et Sports ont souhaité qu'une partie de la mission soit confiée au Cabinet A2 INGÉNIERIE. Le Conseil Municipal accepte la sous-traitance d'une partie de la prestation de maîtrise d'œuvre pour la somme de 26 000 € HT.

Déplacement de l'abribus devant la Salle de Sports

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de déplacer l'abribus et de prévoir une nouvelle alimentation électrique. Le coût proposé par le SYDEV est de 1 761 € HT, pour un déplacement entre le n°14 et le n°16 de la Place du Marché. La nouvelle implantation proposée fait l'objet de discussions : elle ne semble pas pertinente par rapport à la circulation des cars et la sécurité des enfants transportés. Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire d'ajourner ce point et de prévoir simplement la dépose de l'abribus.

Etude énergétique de la Mairie

Bernard DENIS expose au Conseil Municipal que le système de chauffage de la Mairie a fait l'objet de plusieurs travaux suite à des pannes ou à des dysfonctionnements répétés. Le Conseil Municipal décide de conventionner avec le SYDEV pour la réalisation d'un audit énergétique (335 € HT à charge de la Commune) et pour la réalisation de l'étude complémentaire de Simulation Thermique Dynamique pour un montant de 1 275.50 € HT.

FINANCES

Vote des subventions aux associations pour l'année 2020 : Voir le détail page 9.

VOIRIE – RÉSEAUX

Lotissement privé Le Clos des Cèdres : Création d'une servitude de tréfonds

Afin de permettre le raccordement et la viabilisation du lotissement Le Clos des Cèdres, le Conseil Municipal accepte la constitution d'une servitude gratuite, réelle et perpétuelle de passage en tréfonds sur les parcelles cadastrées ZM 586 et ZI 157, fonds servant, telle que décrite dans le plan exposé en séance, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge exclusive du Maître d'Ouvrage du lotissement, HP ENVIRONNEMENT.

Marché de voirie 2020

Bernard LOUINEAU soumet au Conseil Municipal l'estimatif du programme Voirie pour l'année 2020 :

- Réfection de la VC 206 : 114 540 € HT (à diviser par 2 : la Commune des BROUZILS prend en charge 50%)
- Réfection de la Voirie au village de la Riblauderie suite travaux d'assainissement : 18 185 € HT
- Curage de fossé : 2 800 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le lancement de la consultation des entreprises dès le mois de mars 2020.

Conseil Municipal du 12 mars 2020

VOIRIE – RÉSEAUX – URBANISME

Echange foncier avec la CAVAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réflexion menée avec l'entreprise CAVAC concernant la construction d'un nouveau silo à grains en remplacement de celui situé boulevard des marchandises. Le 1^{er} projet de la CAVAC prévoyait la construction, sur la parcelle ZN 208, d'un silo de plus de 40 mètres de hauteur, qui, bien que conforme au règlement du Plan Local d'Urbanisme, impactait l'environnement proche, et compromettait considérablement la commercialisation du futur « Quartier des Bois de Ville » (ancien site Butagaz racheté par la Commune pour y créer un nouveau quartier d'habitation de 80 logements), en vis-à-vis immédiat du projet de la CAVAC.

Considérant la proximité de ce futur quartier d'habitation par rapport au projet de silo, et les potentiels conflits d'usage qui pourraient en découler, la Commune a engagé une discussion avec la CAVAC et a proposé un échange de foncier de la façon suivante :

- Apport par la commune des parcelles ZN 202 et ZN 203 pour partie : parcelles donnant directement dans la zone économique de la Vigne Rouge.
- Apport par la CAVAC de la parcelle ZN 208 pour partie (partie NORD en regard du futur quartier d'habitation des Bois de Ville.)

Monsieur le Maire rappelle que la CAVAC a accepté de revoir son projet, et donc d'en retarder la réalisation, afin de tenir compte de cette proposition de la Collectivité.

Par ailleurs, afin de permettre la construction de ce silo sur les parcelles ZN 202 et ZN 203, la voie de desserte a été alignée avec la limite parcellaire de la ZN 203 suite à la procédure de déclassement du domaine public, sans enquête publique, approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 14/11/2019.

Enfin, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 14 octobre 2019 intègre les parcelles ZN 202 et 203 en zone UE.

Les formalités préalables à l'échange ayant été réalisées (bornage des terrains par Géomètre, saisine du Service des Domaines), le Conseil Municipal valide les termes de l'échange à intervenir avec la CAVAC tel que présenté en séance.



Travaux d'Assainissement à la Riblauderie

Le Conseil Municipal accepte la plus-value de travaux d'un montant de 2 252 € HT et précise que le montant total des travaux est porté à 61 492 € HT.

Le Conseil Municipal accepte la sous-traitance de travaux d'un montant de 4 353 € HT au profit de la SARL POISSON et précise que le montant total des travaux est inchangé à 61 492 € HT.

FINANCES

Vote du Budget principal et des budgets annexes :

Assainissement, Lotissements Pichetière 2, Pichetière 3 et 4, Pichetière 5, Lotissement des Bois de Ville.

Vote des taux d'imposition pour 2020 : Il est rappelé que les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le Foncier bâti ont été augmentés de 1 % en 2018. La Commission Finances propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux pour 2020.

Les taux applicables en 2020 seront de :

Taxe d'habitation :22.80 %
 Taxe sur le foncier bâti :16.15%
 Taxe sur le foncier non bâti :35.68%

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Salle de Sports : Sous-traitance au marché de travaux

Le Conseil Municipal accepte la sous-traitance de travaux du lot n°2 Terrassement – Gros œuvre d'un montant de 23 340.44 € HT au profit de la SAS ATLAN'ROUTE et précise que le montant total des travaux est inchangé à 359 975.14 € HT.

Conseil Municipal du 28 mai 2020

Installation du nouveau Conseil Municipal et élection du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Marc PRÉAULT, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal officiellement installés dans leurs fonctions.

Bernard DENIS, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée et a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire, à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Anne BOISTEAU-PAYEN, ayant obtenu la majorité absolue (23 voix) a été proclamée Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.



Détermination du nombre d'Adjoins

Le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'Adjoins sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit un maximum de 6 Adjoins. Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de créer 6 postes d'Adjoins au Maire.

Élection des Adjoins

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que les Adjoins sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue.

La liste unique qui s'est présentée ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les candidats qui la composent sont proclamés adjoints au Maire, dans l'ordre suivant :

- Bernard DENIS.....1^{er} Adjoint
- Anne-Marie JOUSSEAUME.....2^{ème} Adjointe
- Bernard LOUINEAU.....3^{ème} Adjoint
- Claudine GUÉNEAU.....4^{ème} Adjointe
- Frédéric DA CRUZ5^{ème} Adjoint
- Élodie TALHOUARN-ARNAUD.....6^{ème} Adjointe



Calcul des indemnités du Maire, des Adjoins et du Conseiller municipal avec délégation

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les indemnités mensuelles des Adjoins, et du Conseiller Municipal avec délégation, étant précisé que le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 51.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités du Maire, des Adjoins et du Conseiller délégué à compter du 01/06/2020, comme présenté ci-dessous :

Maire	51.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
1^{er} Adjoint	22.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
2^{ème} Adjointe	18.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
3^{ème} Adjoint	18.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
4^{ème} Adjointe	13.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
5^{ème} Adjoint	13.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
6^{ème} Adjointe	13.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller avec délégation	9.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Madame la Maire précise également que Jean-Michel SOULARD se verra attribuer une délégation dans le domaine de la Communication.

Le Conseil Municipal GÈRE 7 BUDGETS

- le budget principal de la Commune,
- le budget assainissement des eaux usées,
- 5 budgets pour les lotissements communaux (Pichetière 2, 3 et 4, 5, 6, ainsi que Les Bois de Ville)

MONTANT GLOBAL : 8 661 577€



Endettement de la Commune au 1^{er} janvier 2020 (budget principal)

Endettement	dont emprunts souscrits pour l'école publique et le Restaurant scolaire	
Capital restant dû au 1 ^{er} /01/2020	2 389 834 €	1 581 451 €
Capital restant dû au 1 ^{er} /01/2020 par habitant	728 €	482 €
Annuité à rembourser en 2020 (capital et intérêt)	330 888 €	195 116 €
Annuité à payer en 2020 par rapport aux recettes de fonctionnement du budget Commune	15,27%	9%



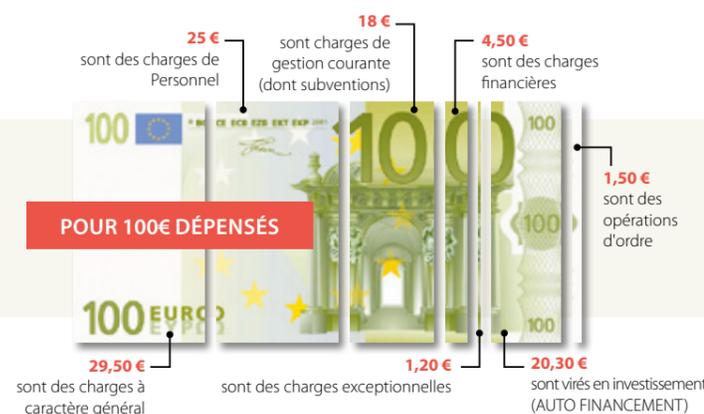
Fiscalité 2020

Evolution des taxes de la fiscalité communale

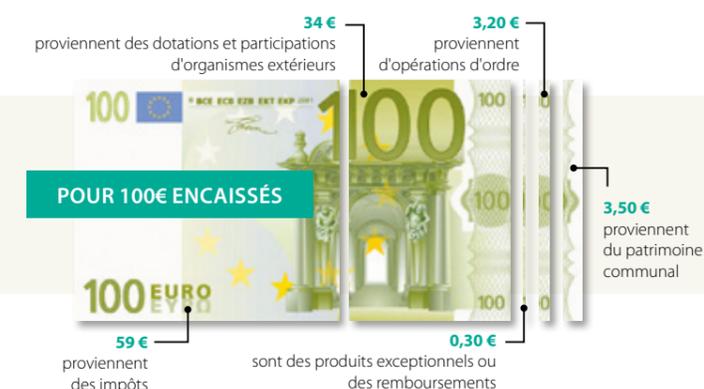
Budget principal	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation (TH)	23,04	23,50	23,50	22,57	22,80	22,80	22,80
Taxe Foncière sur le bâti (TFB)	15,68	15,99	15,99	15,99	16,15	16,15	16,15
Taxe Foncière sur le non bâti (TFNB)	36,42	37,15	37,15	35,68	35,68	35,68	35,68



Budget primitif 2020



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020	en %	en €
Charges à caractère général	29,53	640 000
Charges de Personnel	25,17	545 500
Charges de gestion courante (dont subventions aux associations et organismes)	17,86	387 000
Charges financières	4,43	96 000
Charges exceptionnelles	1,20	26 000
Virement en Investissement = AUTOFINANCEMENT	20,31	440 177
Opérations d'ordres entre sections	1,50	32 323
TOTAL	100,00	2 167 000



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020	en %	en €
Produits du patrimoine communal	3,35	72 500
Impôts	59,25	1 284 000
Dotations et participations	33,92	735 000
Produits exceptionnels et remboursements	0,28	6 000
Opérations d'ordre	3,20	69 500
TOTAL	100,00	2 167 000



Budget primitif 2020

Subventions aux associations 2020

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
SMASH BASKET	4 270 €
SMS FOOTBALL	3 010 €
SMASH TENNIS	870 €
ASTTH	790 €
TEMPS DANSE	345 €
TAEKWONDO	200 €
MOTO CLUB LES ORNIS	90 €
AJA GYM MONTAIGU	45 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES ET LOISIRS	
THEATRE LES NOUVEAUX NEZ	2 350 €
LE DAMIER	500 €
ASSOCIATIONS D'AIDES ET ŒUVRES SOCIALES	
VEUVES CIVILES	60 €
UDAF VENDEE	200 €
SECOURS CATHOLIQUE	500 €
SOS FEMMES VENDEE	100 €
ADMR	2 000 €
Versement au CCAS	4 800 €
ECOUTE PARENTS	100 €
IME LES HERBIERS (réseau ADEPEI ARIA)	596,50 €
IME LA ROCHE SUR YON Les Terres Noires (réseau ADEPEI ARIA)	596,50 €
AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)	100 €
JALMALV (Soutien des personnes en fin de vie et de leur famille)	100 €
COMITES DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL TERRES DE MONTAIGU	560 €
MDAV (Maison des Associations)	200 €
UCAH	250 €

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
ASSOCIATIONS CULTURELLES ET LOISIRS	
THEATRE LES NOUVEAUX NEZ	2 350 €
LE DAMIER	500 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES	
FAMILLES RURALES / LES P'TITS SPORTIFS	800 €
FAMILLES RURALES / RESTAURANT SCOLAIRE	11 600 €
FAMILLES RURALES / EVEIL ARTISTIQUE	2 650 €
FAMILLES RURALES / SERVICE GENERAL	1 000 €
FAMILLES RURALES / Collectif Bulles de Parents	650 €
A.I.F.R	20 562 €
Dispositif Argent de Poche	4 000 €
ASSOCIATIONS EN LIEN AVEC LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE	
OGEC	162 458,50 €
Amicale Laïque de l'école Jean de la Fontaine (financement des activités périscolaires) (35,69 € x 165 élèves)	5 888,85 €
A.P.E.L. Ecole Arc en Ciel (financement des activités périscolaires) (35,69 € x 265 élèves)	9 457,85 €
Ecole Jean de la Fontaine (Financement des fournitures scolaires) (35,72 € x 210 élèves)	7 501,20 €
Ecole Arc en Ciel (Financement des fournitures scolaires) (35,72 € x 269 élèves)	9 608,68 €
ACTIMOMES	39 639 €
Halte-Garderie Itinérante Les P'tits Poucets Rouf	7 858 €
MAISON FAMILIALE RURALE L'HERBERGEMENT	5 000 €
LA CICADELLE	350 €

Dépenses d'investissement

LIBELLÉ	MONTANT
NON AFFECTE	
Déficit reporté	148 190 €
travaux en régie sur terrains	24 500 €
travaux en régie sur constructions	13 500 €
travaux en régie sur voirie	31 500 €
Remboursement du capital des emprunts	236 000 €
RESERVES FONCIERES	
Acquisitions foncières	268 000 €
ATELIER MUNICIPAL	
Matériel et équipement pour le Service Technique	43 000 €
ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	
Travaux sur bâtiments	20 000 €
MAIRIE	
Prestation nouveau site internet	1 500 €
Mobilier	3 000 €
Travaux sur bâtiment	3 000 €
SALLE DE SPORTS	
Travaux sur bâtiment	2 400 000 €
SALLE AQUARELLE	
Matériel et équipements	4 000 €

LIBELLÉ (suite)	MONTANT
CIMETIERE	
Travaux sur cimetière	2 500 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS	
Matériel et mobilier sportif	5 000 €
ECLAIRAGE PUBLIC	
Matériel de voirie	1 200 €
VOIRIE EAUX PLUVIALES	
Fournitures de voirie	18 000 €
Espaces de voirie	105 000 €
ESPACES VERTS	
Mobilier et aménagement de terrain	4 000 €
ECOLE PUBLIQUE	
Mobilier	1 800 €
EGLISE ET PRESBYTERE	
Travaux sur bâtiment	13 000 €
ESPACE ENVOL	
Matériel et équipements	3 500 €
TOTAL NOUVEAUX CREDITS OUVERTS EN 2020	3 350 190 €

COVID 19 : Confinement / déconfinement... : Un grand merci pour la gestion de cette période si particulière !

Pendant la période de confinement général, les services municipaux se sont organisés pour répondre le mieux possible aux besoins et attentes des habitants. Les services publics ont ainsi pu être maintenus : la Mairie a assuré un accueil téléphonique aux horaires habituels d'ouverture, le service technique a assuré les missions essentielles d'entretien et les Enseignants des deux écoles ont accueilli les enfants des personnels prioritaires, aidés des ATSEMS et de l'association ACTI'MÔMES.

Le réseau des Bénévoles œuvrant habituellement pour les Transports Solidaires ou les Visites de Convivialité, a été ré-activé sous l'impulsion d'Annie JAULIN, pour rompre l'isolement des personnes les plus fragiles. Des contacts téléphoniques réguliers ont ainsi été établis vers les personnes plus vulnérables (isolée ou âgée, personne en situation de handicap).

Ce sont également des Bénévoles qui se sont mobilisées pour la confection de masques : grâce à leur engagement, plus de 1 600 masques en tissu lavable, aux normes AFNOR ont été confectionnés, avec les kits fournis par Terres de Montaigu. La Commune et les Habitants les remercient chaleureusement pour tout leur travail ! Ces masques ont été distribués en priorité aux personnes âgées de 60 ans et plus.



Le Conseil Départemental de la Vendée et TERRES DE MONTAIGU Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière ont également financé l'achat de masques réutilisables dans le cadre de l'opération « Un Vendéen, Un Masque ».

Commémoration du 8 mai 1945

Le 8 mai dernier nous étions encore en période de confinement. La commémoration des 75 ans de la victoire des forces alliées a tout de même pu se dérouler en comité restreint et dans le respect des gestes barrières.

Depuis le déconfinement, le retour des élèves au sein des 2 écoles a pu se faire dans de bonnes conditions, grâce à un important travail de préparation sous la responsabilité d'Anne-Marie JOUSSEAUME, associant l'intercommunalité et les 10 Communes du Territoire. "La collaboration de tous (Enseignants, Association ACTI'MÔMES, Association communale et intercommunale FAMILLES RURALES) a permis l'ouverture des établissements scolaires dans des conditions sanitaires rassurantes et la reprise des services d'accueil périscolaire, de restauration et de transport scolaires."



"Au gré des différentes versions des protocoles sanitaires, nous avons travaillé en veillant à ne pas mélanger les groupes : cela s'est traduit par un accueil directement sur le site de l'école pour le périscolaire et la restauration. Pour cela, des barnums, prêtés par le Comité des Fêtes, ont été installés sur les cours d'école, et ont permis d'augmenter la capacité d'accueil en structure couverte."

Pour tout ce travail d'organisation et d'installation, la Mairie remercie tous ses partenaires : les Chefs d'Établissement, les équipes enseignantes, les ATSEMS et Personnel scolaire, et bien sûr les Associations gestionnaires des Services.

A NOTER
SI VOUS N'AVEZ PAS RÉCUPÉRÉ DE MASQUE, VOUS POUVEZ VENIR EN RETIRER EN MAIRIE AUX HORAIRES D'OUVERTURE.



Les travaux de la Salle de Sports ont repris

Le 17 février, après 2 années d'études et d'instructions par Vendée expansion et le cabinet d'architecture DGA basé aux Herbiers, les travaux de restructuration de la salle de sports débutaient. Mais le 16 mars, suite à la crise sanitaire, les travaux ont dû être stoppés momentanément.

Depuis le 4 mai, l'entreprise de démolition a pu reprendre son travail qui s'est terminé le 20 mai, laissant ainsi la place à l'entreprise de gros œuvre afin que l'élévation des murs puisse avoir lieu. **Quinze entreprises vont ainsi se succéder.**

L'acoustique, l'isolation et la sécurité ont été soignées et devraient apporter satisfaction aux associations sportives utilisatrices. Le chantier, conduit par Stéphane Hérault, de la société A2i, doit être livré à la fin du premier semestre 2021. Le montant de cette restructuration s'élève à 2 115 346 € HT.



Stéphane Hérault, conducteur de travaux, Anne Boistean-Payen, Maire et Bernard Denis, 1^{er} adjoint en charge des Bâtiments.



Relancer l'économie avec...

... TERRES DE MONTAIGU

Le conseil communautaire tout juste installé, les élus de Terres de Montaigu sont passés à l'action, lundi 8 juin 2020, avec pour priorité la relance économique.

Antoine CHÉREAU, nouvellement réélu président, a proposé de réorienter la stratégie de développement territorial en organisant le mandat en deux temps : la relance économique et le passage en communauté d'agglomération.

Les communes et l'intercommunalité ont réaffirmé leur partenariat à travers un pacte collectif les engageant à « mettre toute leur énergie pour aider les entreprises et les habitants à retrouver la prospérité ». Parmi les mesures engagées, le versement par la Communauté de Communes Terres de Montaigu d'un fonds de concours aux communes de 5 millions d'euros (500 000 € par commune) pour que chacune puisse participer au rebond en démarrant au plus vite les projets de son choix.

Une campagne de communication afin d'inciter les habitants du territoire à consommer local est également déployée sur tout le territoire (voir la dernière page de

TERRES DE
MONTAIGU

votre bulletin municipal). Après de longues semaines de confinement, les portes de vos commerces de proximité sont à nouveau ouvertes. Que vous soyez en quête d'idées déco, d'une nouvelle garde-robe ou simplement pour faire vos courses du quotidien, il y a forcément un commerce où trouver votre bonheur sur notre territoire de TERRES DE MONTAIGU.



Conseil communautaire du 8 juin 2020

... ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE

Le Conseil Départemental de la Vendée a lui aussi mis en place différents plans de soutien récemment votés :

- Le Fonds d'Aide d'Urgence d'1 million d'euros à destination des commerçants, artisans et professionnels du tourisme. Toutes les informations sur <http://www.vendee.fr/Solidarite-et-education/Informations-COVID-19/64982-Coronavirus-1-M-pour-les-artisans-les-petits-commerçants-et-les-independants-du-tourisme>



- Le Fonds d'Aide Exceptionnelle aux associations. Renseignements sur <http://www.vendee.fr/Solidarite-et-education/Informations-COVID-19/65765-Un-fonds-d-aide-pour-les-associations-vendeennes>
- Et enfin le Prêt d'Honneur à destination des jeunes étudiants. Informations sur <http://www.vendee.fr/Solidarite-et-education/Informations-COVID-19/66576-Un-pret-d-honneur-Covid-19-pour-les-futurs-etudiants-en-difficulte>

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES



Les sacs jaunes translucides de tri sélectif seront distribués à l'Atelier Municipal, rue du Cerisier (derrière le cimetière)

LES SAMEDIS 3 ET 10 OCTOBRE 2020, DE 10H À 12H.

Si vous êtes indisponible, une autre personne peut les retirer pour vous.

RAPPEL : Les sacs jaunes ne doivent pas être utilisés pour les ordures ménagères ou les déchets verts. En cas de non-respect les sacs ne sont pas ramassés et les contrevenants pourront être verbalisés

Nuisances sonores

Afin de respecter le voisinage, **les travaux de bricolage et de jardinage bruyants** (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, scies électriques...) ne sont **autorisés** qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi : 8h30 / 12h et 14h / 19h30
- Les samedis : 9h / 12h et 15h / 19h
- Les dimanches et jours fériés : 10h / 12h

Article 19 de l'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06

Tranquillité vacances : le bon réflexe de l'été...

Qu'est-ce que l'opération tranquillité vacances ?

Afin d'éviter les cambriolages et tout événement troublant la tranquillité de votre quartier, la police municipale de Terres de Montaigu et la gendarmerie effectuent régulièrement des patrouilles sur le terrain.

Durant vos vacances ou absences supérieures à 3 jours, les agents peuvent, à votre demande, intensifier leur surveillance. Ce service est gratuit.

Comment fonctionne l'opération ?

Les passages des agents s'effectuent de manière aléatoire. Si les agents constatent une anomalie, vous êtes immédiatement prévenus par téléphone et/ou par mail.

Comment s'inscrire ?

Compléter un formulaire disponible en mairie ou sur le site internet de Terres de Montaigu.

Le transmettre par mail à la police municipale intercommunale : police@terresdemontaigu.fr



Réouverture des déchèteries

Les 3 déchèteries de Terres de Montaigu sont à nouveau accessibles sans rendez-vous depuis le 8 juin, pour les particuliers et les professionnels, et pour tous les déchets (sauf les textiles), dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

La déchèterie de La Motte (Boufféré) est ouverte lundi (8h-12h et 15h-18h), mardi et jeudi (9h-13h et 15h-18h) et mercredi, vendredi et samedi (9h-13h et 14h-18h).

Afin de limiter le temps d'attente, nous conseillons aux habitants d'éviter de venir sur la première heure d'ouverture le matin et l'après-midi ainsi que le samedi. Vous retrouverez toutes les infos sur le site internet de Terres de Montaigu.

La Valorétrie est ouverte mercredi, vendredi et samedi de 14h à 17h30. Le prêt de chariot ou de panier n'étant pas possible, prévoyez un sac cabas.

Si vous n'avez pas de carte d'accès déchèterie, contactez le service environnement de Terres de Montaigu au 02 51 46 45 45 ou par mail : collecte.selective@terresdemontaigu.fr.

Feux de déchets

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel des déchets ménagers et des déchets verts est **INTERDIT**.

Brûler vos déchets vous expose à une contravention de 450 €.



Désinsectisation dératation

Les beaux jours arrivent, et avec eux, les risques de prolifération de nuisibles...

Voici une liste d'entreprises luttant contre les rongeurs, insectes ou nids d'insectes :

- AFTS Nature – MONTAIGU - 07 70 10 66 84
- CG Dérat' – ST PHILBERT DE BOUAIN - 06 24 74 30 98
- Hygiène de Vendée – ST GEORGES DE POINTINDOUX 02 51 46 68 17
- Ouest Parasi-Terre – LEGE - 06 64 26 66 81
- Bio Néo - Prophy Végétal – LA ROCHE SUR YON 02 51 47 70 62
- SDH – PALLUAU - 06 26 34 57 13 (uniquement guêpes et frelons)

IMPORTANT

La commune prend en charge 50% de la facture de destruction de nids de FRELONS ASIATIQUES aux conditions suivantes :

- 1 - Cette prise en charge financière ne concerne que la destruction de nids de FRELONS ASIATIQUES
- 2 - Faire établir à l'entreprise deux factures séparées :
 - ➔ 50% à votre nom et à régler directement à l'entreprise
 - ➔ 50% au nom de la Mairie en précisant votre nom et adresse

INSCRIPTIONS

Ecole publique Jean de la Fontaine :

02.51.42.49.86 ou par mail : ce.0851360s@ac-nantes.fr.

Ecole privée Arc-en-Ciel :

02.51.42.86.30

ou par mail : ecole.privee.herbergement@wanadoo.fr.

FAMILLES RURALES (Restaurant Scolaire, Ateliers Musique, Les P'tits Sportifs) :

02.51.06.36.04 ou 07.88.49.06.72.

mail : famillesrurales.lherbergement@gmail.com

SMASH Basket :

06.78.27.11.82 / mail : secretariat@smashbasket.fr

site : www.smashbasket.fr

Les enfants (garçons et filles) sont acceptés dès l'âge de 6 ans (nés en 2014). Possibilité de participer à des séances découvertes en septembre, si les circonstances le permettent.

SMASH Tennis :

06 13 46 37 54 / mail : carole.magnon0088@orange.fr

SMS Football :

06.17.37.65.25 ou 06.29.61.21.66

mail : yannick.fonteneau@neuf.fr ou emi.om@orange.fr

site : www.smsfootball.fr

Taekwondo :

mail : hwarangtaekwondoherbergement@gmail.com

Temps Danse :

06.74.90.62.33

mail : tempsdanse.herber@gmail.com
Pour les enfants: Modern Jazz, Hip Hop. Pour les adultes: Danse de salon, Pilates, Zumba, Gym.

Les inscriptions par mail et les virements seront privilégiés.

Tennis de Table (ASTTH) :

06.85.03.32.14 / mail : airieu@hotmail.com /

site : tennis-de-table-herbergement.fr

Théâtre Les Nouveaux Nez :

mail : theatre.jeune@orange.fr

AGENDA des fêtes et manifestations 2020

SEPTEMBRE

MARDI 1^{er} |

REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS, ASTTH

MARDI 1^{er} | 14H,

REPRISE DES JEUX DE BOULES, Sourire d'Automne

JEUDI 3 | 14H, Salle de la Clairière

REPRISE DES JEUX DE CARTES, Sourire d'Automne

SAMEDI 5 | 10H30-12H,

PORTES OUVERTES U7 À U11, SMS Football

LUNDI 7 | 9H,

REPRISE DE LA GYM, Sourire d'Automne

MERCREDI 9 | Salle de la Clairière

REPRISE DES COURS, Taekwondo

JEUDI 10 | Salle de la Clairière

REPRISE DE LA DICTÉE POUR TOUS, Sourire d'Automne

DIMANCHE 20 | 10H15,

Salle de la Clairière
VIDE GRENIER, Les Ornis

LUNDI 28 | 20H, Salle Aquarelle

REPRÉSENTATION THÉÂTRE JEUNES

OCTOBRE

JEUDI 1^{er} | 20H, Salle Aquarelle
REPRÉSENTATION THÉÂTRE JEUNES

SAMEDI 3 | 10H30, Espace Envol
REPRÉSENTATION THÉÂTRE JEUNES

SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4
Salle de la Clairière, EXPOSITION
D'ŒUVRES D'ART D'ENFANTS, Domarts

VENDREDI 9 | Espace Envol
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, Comité des Fêtes

SAMEDI 10 | 20H30, Salle Aquarelle
SPECTACLE HUMORISTIQUE CAROLINE LE FLOUR : LA CHAUVÉ SOURIT, Théâtre les Nouveaux Nez

SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 |

Salle Aquarelle
A LA DÉCOUVERTE DE NOS MÉTIERS, UCAH

VENDREDI 30 | Salle Aquarelle
REPAS DU CLUB, Sourire d'Automne

NOVEMBRE

VENDREDI 6 | 15H30-19H30,

Salle Aquarelle
DON DU SANG,

SAMEDI 7 | Salle Aquarelle
2 CONCOURS DE BELOTE, SMS Football

Mercredi 11 | Salle de la Clairière
COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918:
CÉRÉMONIE CANTONALE ET BANQUET,
UNC AFN

Dimanche 15 | DE 9H À 13H,
Salle Aquarelle, MARCHÉ AUX JOUETS,
APEL Ecole Arc en Ciel

Dimanche 22 | 13H30 |
EHPAD Martial Caillaud,
LOTO

Samedi 28 |
LIVRAISON DES CALENDRIERS DE
L'AVEINT, HerberJeunes

Samedi 28 | Salle Aquarelle
CONCOURS DE BELOTE, UNC AFN

DÉCEMBRE

Samedi 5 | Salle Aquarelle
SAINTÉ BARBE, Amicale Sapeurs Pompiers

Vendredi 11 et Samedi 12 | 20H30,
Salle Aquarelle
REPRÉSENTATION THÉÂTRE ADULTES

Dimanche 13 | 15H, Salle Aquarelle
REPRÉSENTATION THÉÂTRE ADULTES

Dimanche 20 |
PASSAGE DU PÈRE NOËL / ANIMATIONS
DE NOËL / Comité des Fêtes et UCAH

TERRES DE MONTAIGU

≡ rebondit ≡

Retrouvez vos commerces de proximité



TERRES DE MONTAIGU

Communauté de communes
Montaigu-Rocheservière